

Contacts

Police Municipale

02 43 62 50 14

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

02 43 62 50 64

Gendarmerie de Sablé-sur-Sarthe

17

Allo Enfance Maltraitée

119

Tribunal de Grande Instance du Mans

02 43 83 77 00

Ordre des Avocats du Barreau du Mans

02 43 28 31 10

Violences conjugales

39 19

Suicide écoute

01 45 39 40 00

S.O.S. Amitié

01 40 09 15 22

Maison de la Justice (Allones)

02 43 39 05 85

Maltraitance des personnes âgées et handicapées

39 77

Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

02 43 39 41 41

Point d'Accès aux Droits Vie Associative et Citoyenne

25 bis rue Pasteur
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE
Tél : 02 43 62 50 37
vac@sablesursarthe.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
sauf le mardi matin (fermeture hebdomadaire).

Horaires d'été

Du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h
Fermeture annuelle pendant les vacances
scolaires de décembre.

**D'autres permanences ont
lieu à Sablé-sur-Sarthe.
Plus d'informations sur :**

www.sablesursarthe.fr

Points d'Accès aux Droits



>>>>> **Accueil**
>>> **Information**
>>>>>> **Écoute**
>>>> **Médiation**

Ne pas jeter sur la voie publique

DIRECTION CITOYENNETÉ ÉDUCATION LOISIRS
Vie Associative et Citoyenne
25bis rue Pasteur – 72300 Sablé-sur-Sarthe
Tél : 02 43 62 50 37
vac@sablesursarthe.fr – www.sablesursarthe.fr



Le Point d'Accès aux Droits (PAD)

Ouvert à tous, le PAD propose gratuitement des informations et consultations juridiques, une aide et un accompagnement dans les démarches administratives ainsi qu'un accès à des médiations et conciliations.

Vous trouvez écoute et conseils auprès des permanenciers détaillés ci-dessous.

Droit de la famille et du travail

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

Information et accompagnement sur des démarches à effectuer dans les domaines :

- Droits des personnes (mariage, filiation, divorce, tutelle...)
- Consommation et vie quotidienne (assurance, dette, surendettement...)
- Droit pénal (violences conjugales, familiales, agression sexuelle)
- Droit des biens, droit du travail.

Permanence le dernier lundi du mois de 14h à 17h
sur rendez-vous au 02 43 54 10 37

Le Défenseur des Droits 72

Vous pouvez rencontrer le délégué défenseur des droits :

- Si vous vous estimez lésé par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public.
- Si vous considérez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.
- Si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination, ou d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.

Permanence le jeudi de 10h à 12h
sur rendez-vous au 06 13 34 65 53

Droit des consommateurs

U.F.C. que choisir

Association de défense des consommateurs.
Cette association sollicite une adhésion pour l'aide et l'assistance.

Permanences le vendredi de 14h à 17h (rue Pasteur)
et les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois
de 16h30 à 18h (rue de Sarthe)
sans rendez-vous, joignable au 02 43 85 88 91

Centre d'Amélioration du Logement en Sarthe (CAL)

Selon votre situation vous pouvez bénéficier de subventions et d'une assistance pour définir un projet d'amélioration de votre logement.

Permanence vendredi de 9h30 à 11h
avec ou sans rendez-vous au 02 43 24 98 78

Prévention

Le Centre de Planification et d'Education Familiale

Pour adultes et adolescents :

- Entretien de conseil conjugal : préparation à la vie de couple et la fonction parentale. Aide à la compréhension des situations de conflit, de crise, de violence.
- Consultation médicale : Information sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse. Prescription et délivrance de moyens contraceptifs (contraception d'urgence, préservatifs, pilule...). Réalisation de test de grossesse.

Permanence mercredi de 14h à 17h
sans rendez-vous, joignable au 02 43 62 50 78
lors des permanences

Maison des adolescents 72

Un psychologue ou un infirmier psychologue accueille et propose une écoute, un soutien aux adolescents de 12 à 21 ans et à leur famille qui traversent une période de crise, de rupture familiale et/ou scolaire.

Permanence le mercredi de 9h à 12h
sur rendez-vous au 02 43 24 75 74

Accompagnement judiciaire

Association Sarthoise d'Aide aux Victimes (ASAV)

Vous êtes victime d'une infraction (violences corporelles, agressions sexuelles, dégradations, accident de la circulation, vol, escroquerie...), l'ASAV vous informe, vous oriente sur vos droits et les démarches à effectuer afin de régler vos préjudices.

Permanence le 1^{er} mardi du mois de 14h30 à 17h30
et le 4^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
sans rendez-vous, joignable au 02 43 83 78 22
(siège de l'association)

Conciliateur de justice

Intervention dans le cadre de conflits et différends entre locataires et propriétaires, syndicats, problème de voisinage, litiges entre particuliers et fournisseurs.

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} mardis
du mois de 14h à 17h, sans rendez-vous

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Suivi des personnes confiées à l'autorité judiciaire (insertion et probation).

Permanence un ou deux jeudis par mois de 10h à 17h
joignable au 02 43 50 04 84